

# FORMATION CONTINUE

## URBANISME RÉGLEMENTAIRE ET OPÉRATIONNEL



### PUBLIC CONCERNÉ

Agents immobiliers  
(voir détails ci-dessous)



### MODALITÉS PRATIQUES

2 jours (14h)



### TARIF

500 € Nets de taxe  
(250€ /jour)



### VOTRE INTERLOCUTEUR

Centre de formalités des entreprises  
05 53 35 80 64  
cfe@dordogne.cci.fr



### PUBLIC CONCERNÉ

- **Les titulaires de la carte professionnelle** mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire.
- **Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970** qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.
- **Les personnes, salariées ou non**, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.



### OBJECTIFS

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

- **Identifier et comprendre les règles d'urbanisme** et les pratiques de l'urbanisme opérationnel.
- **Savoir reconnaître les procédures d'évolution des documents d'urbanisme** afin d'éviter les blocages administratifs
- **Connaître les nouvelles orientations légales en matière d'urbanisme** et aborder les premiers effets / premières conséquences.



### CONTENU DE LA PRESTATION

#### Les modifications apportées par la loi A.L.U.R.

La suppression du COS (quel impact pour quels projets, les procédures d'évolution,...)

Le coefficient de biotope

Le PLU Intercommunal

La réforme du SCOT

L'enquête publique

#### Le document informatif

Le certificat d'urbanisme A et B : procédure, compétence territoriale, portée juridique, instruction, délais, CU tacite, recours, sursis à statuer...



CCI DORDOGNE

Pôle Interconsulaire - Cré@vallée Nord - 295, Boulevard des Saveurs - 24660 Coulounieix-Chamiers  
Tél : 05 53 35 80 80 - contact@dordogne.cci.fr - www.dordogne.cci.fr

Edité par la CCI Dordogne - Février 2017

# FORMATION CONTINUE

## URBANISME RÉGLEMENTAIRE ET OPÉRATIONNEL



### CONTENU DE LA PRESTATION (SUITE)

#### Les autorisations individuelles d'urbanisme

Le permis de construire

Le permis de démolir

Le permis d'aménager et la déclaration préalable (pétitionnaire, dépôt, instruction, recours, sursis à statuer....)

#### La réforme de 2005/2007

La simplification et l'uniformisation des procédures, le champ d'application des autorisations

#### Réforme de la fiscalité de l'urbanisme

**Le contentieux du permis de construire** et des autres autorisations d'occupation du sol (le contentieux administratif de la légalité, le contentieux judiciaire)

**Le lotisseur** (déclaration préalable ou permis d'aménager ?)

#### Méthodes pédagogiques

Apports théoriques

Etude de cas et mise en situation à partir du vécu des participants

Travail sur formulaires et documents

#### Modalités d'évaluation

Remise d'une attestation de suivi de stage - Attestation de formation obligatoire



### MODALITÉS PRATIQUES

- **Dates de formation** : se renseigner auprès de votre CCI ou sur [www.dordogne.cci.fr](http://www.dordogne.cci.fr)
- **Horaires** : 08h45-12h15 / 13h30-17h00
- **Lieu** : Pôle Interconsulaire - Cré@vallée Nord - Boulevard des Saveurs - 24660 Coulounieix-Chamiers



**CCI DORDOGNE**

Pôle Interconsulaire - Cré@vallée Nord - 295, Boulevard des Saveurs - 24660 Coulounieix-Chamiers  
Tél : 05 53 35 80 80 - [contact@dordogne.cci.fr](mailto:contact@dordogne.cci.fr) - [www.dordogne.cci.fr](http://www.dordogne.cci.fr)

Edité par la CCI Dordogne - Février 2017